Annexe 1 à l'acte d'engagement simplifié valant cahier des charges
DPGF

DPGF

Le document doit être renseigné dans toutes ses rubriques et ne doit faire l'objet d'aucune modification.
En cas d'absence de chiffrage, l'offre sera déclarée irrégulière

Le tableau suivant doit être complété avec les temps horaire et prix correspondants et, si nécessaire, les mentions suivantes sans remettre en cause l'objectif du marché :

• « 0 » si n'entraîne pas de facturation

Numéro de ligne	Prestation	Temps en heures	Prix forfaitaire en €HT
1	Services de Proximité, Logistique et Maintenance (article 7.1 AE)		
2	Assistance téléphonique jour ouvré (article 7.2 AE)		
3	Mise en place astreinte week-end et jour férié (article 7.5 AE) (1)		
4	Pilotage et conseil (artcile 7.6 AE)		
	Montant total des prestations		0,00 €

(1) : forfait n'incluant pas les déplacements sur site qui sont exécutés par bon de commande sur la base des tarifs fixés au BPU

BPU

Le document doit être renseigné dans toutes ses rubriques et ne doit faire l'objet d'aucune modification.
En cas d'absence de chiffrage, l'offre sera déclarée irrégulière

Le tableau suivant doit être complété avec les prix correspondants et, si nécessaire, les mentions suivantes sans remettre en cause l'objectif du marché :

- « 0 » si n'entraîne pas de facturation

INTERVENTION COMPLEMENTAIRE

DU LUNDI AU VENDREDI - Amplitude maximale 08H00 - 19H00

Ligne		Intervention	Unité	Montant unitaire €HT
1		Intervention agent dédié en distanciel	Heure	
2		Intervention sur site agent dédié hors permanence contractuelle comprenant les frais de déplacement	Heure	
3			Journée	
4		Intervention urgente sur site d'un technicien comprenant les frais de déplacement	Heure	
5			Journée	

SAMEDI - Ampliturde maximale 08H00 - 19H00

6	Samedi	Intervention assitance téléphonique en distanciel	Heure	
7		Intervention urgente d'un technicien comprenant les frais de déplacement	Heure	
8			Journée	
9		Mise en place astreinte supplémentaire (article 7.5 AE) (1)	Journée	

DIMANCHE OU JOUR FERIE - Majoration pour les interventions lignes 6 à 9

		Coefficient appliqué sur le tarif
10		

(1) : forfait n'incluant pas les déplacements sur site qui sont exécutés sur la base des lignes 7 ou 8 ci-dessus